

Bureau du 3 novembre 2003

Décision n° B-2003-1817

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées rue du Capitaine Julien et appartenant aux consorts Gaillet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir deux bandes de terrain nu, l'une de 91 mètres carrés et l'autre de 217 mètres carrés, dépendant d'un tènement immobilier situé 515, rue du capitaine Julien à Rillieux la Pape et cadastré sous le numéro 108 de la section BS.

Ces deux parcelles ont été nécessaires à l'aménagement de la rue du Capitaine Julien et du chemin des Nobles, auxquels elles sont déjà incorporées.

Aux termes du compromis qui a été établi, les consorts Gaillet, propriétaires de ces terrains consentiraient à les céder à titre purement gratuit, étant précisé que les frais d'actes notariés seront supportés par le vendeur ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, exercice 2004 - en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,